

## **Eneco Soleil & Vent Variable**



Carte tarifaire janvier 2022 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture d'électricité verte pour petites consommations professionnelles en Belgique.

Tous les prix sont hors TVA

## Prix de l'énergie

## **REDEVANCE FIXE**

(€ / an)

70,00

	CONSOM (€cent		
Compteur simple	Compteu	ır double	Compteur excl. nuit
	HEURES PLEINES	HEURES CREUSES	
32,61	37,43	28,80	28,80
0.1 x Endex103 + 3.225	0.1 x Endex103 + 8.042	0.1 x Endex103 - 0.59	0.1 x Endex103 - 0.59

Tarif trimestriel Formule tarifaire

## Coûts externes et taxes sur l'énergie

#### TARIFS NETS ÉLECTRICITÉ :

Utilisation de réseaux de distribution et de transport

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

(montants verses a votre gestionnaire de reseau)							
Gestionnaire de réseau	Frais de distribution (€cent/kWh)				Frais de transport	Coût de distribution fixe	Tarif prosumer (1)
	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit	(€cent / kWh)	(€ / an)	(€ / kVA / an)
AIEG	5,96	6,26	4,78	4,17	3,62	22,07	55,73
AIESH	9,78	10,07	6,50	5,57	3,62	15,06	71,36
FLUVIUS (GASELWEST)	12,39	12,39	9,63	5,99	2,44	11,27	92,91
FLUVIUS ANTWERPEN	8,25	8,25	6,34	4,11	2,27	11,27	65,52
FLUVIUS (IMEWO)	9,67	9,67	7,36	4,84	2,37	11,27	74,75
FLUVIUS LIMBURG	7,47	7,47	5,98	3,75	2,13	11,27	59,71
FLUVIUS WEST	7,95	7,95	6,13	4,00	2,15	11,27	62,84
FLUVIUS (INTERGEM)	9,13	9,13	7,07	4,53	2,31	11,27	71,28
FLUVIUS (IVEKA)	10,91	10,91	8,68	5,14	2,37	11,27	81,81
FLUVIUS (IVERLEK)	9,91	9,91	7,59	4,93	2,28	11,27	75,90
ORES (Brabant Wallon)	7,93	8,43	4,71	3,79	3,62	13,06	65,48
ORES (Est)	10,73	11,46	6,47	5,18	3,62	13,06	82,14
ORES (Hainaut électricité)	8,79	9,27	5,74	4,84	3,62	13,06	70,64
ORES (Luxembourg)	9,40	10,02	5,60	4,46	3,62	13,06	74,62
ORES (Mouscron)	8,06	8,57	4,92	3,97	3,62	13,06	65,84
ORES (Namur)	9,21	9,78	5,58	4,54	3,62	13,06	72,86
ORES (Verviers)	10,76	11,40	6,81	5,63	3,62	13,06	81,64
FLUVIUS (PBE)	8,69	8,69	6,60	4,77	2,32	11,27	68,77
REGIE DE WAVRE	9,61	10,15	8,01	8,01	3,62	17,51	75,00
SIBELGA(*)	7,04	7,04	5,14	5,14	1,20	10,26	-
FLUVIUS (SIBELGAS)	10,21	10,21	7,88	5,13	2,45	11,27	78,99
TECTEO	8,17	9,14	4,87	4,20	3,62	22,77	63,69

L'électricité produite se compose à 100 % d'électricité verte issue d'éoliennes et de panneaux solaires d'un part de production belge. Eneco Soleil & Vent Variable est un contrat à durée ndéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé trimestriellement sur la base du paramètre d'indexation Endex 103. Plus d'informations sur ce paramètre d'indexation sur ence be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont estimés. Le tarif trimestriel est calcule sur la base de la dernière valeur connue de l'index Endex 103 (1e trimestre 2022: 293,873 C/ MWh). Eneco est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients sasociés à condition que les index en question changent en substance ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'energie fournie ou ne soient plus ou irrégulièrement publiés. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais mputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution energie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris indessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculés et contributes de starifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve de droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces étientes même tractorivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients pour petites consommations professionnelles avec une consommation avec
les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont épercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients pour petites consommations professionnelles avec une consommation

(\*) taux hors terme de capacité: KVA <=13KVA 26,23 €/an; KVA > 13KVA 52,45 €/an.

(1) Tarif capacitaire additionnel pour tous les utilisateurs du réseaux possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA valable pour les services Valorisation (voir page suivante) ou Compensation (Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'endroit. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers.)

(2) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 022201 pour la Belgique. / Valable du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2022 inclus. / BB\_032\_022201\_FR\_ENECO\_POWER\_VARIABLE

## IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECTRICITÉ

(fixées par les autorités publiques)

Gestionnaire de réseau	Cotisation sur l'énergie (€cent / kWh)	Cotisation fédérale <sup>(2)</sup> (€cent / kWh)
AIEG	0,1926	0,3474
AIESH	0,1926	0,3474
FLUVIUS (GASELWEST)	0,1926	0,3474
FLUVIUS ANTWERPEN	0,1926	0,3474
FLUVIUS (IMEWO)	0,1926	0,3474
FLUVIUS LIMBURG	0,1926	0,3474
FLUVIUS WEST	0,1926	0,3474
FLUVIUS (INTERGEM)	0,1926	0,3474
FLUVIUS (IVEKA)	0,1926	0,3474
FLUVIUS (IVERLEK)	0,1926	0,3474
ORES (Brabant Wallon)	0,1926	0,3474
ORES (Est)	0,1926	0,3474
ORES (Hainaut électricité)	0,1926	0,3474
ORES (Luxembourg)	0,1926	0,3474
ORES (Mouscron)	0,1926	0,3474
ORES (Namur)	0,1926	0,3474
ORES (Verviers)	0,1926	0,3474
FLUVIUS (PBE)	0,1926	0,3474
REGIE DE WAVRE	0,1926	0,3474
SIBELGA	0,1926	0,3474
FLUVIUS (SIBELGAS)	0,1926	0,3474
TECTEO	0,1926	0,3474

Redevance de raccordement électricité (Wallonie) (2) (€cent / kWh)

0,075

Contribution Fonds Energie (Flandr $(\mathcal{C} / \text{mois})$	<b>e)</b> <sup>(2)</sup>	
	Tension basse	Tension moyenne
Tarif standard (non domicilié)	8,15	155,51
Tarif consommateur protégé	0,00	-
Certificats verts et de cogénération (€cent / kWh)	rtificats verts et de cogénération en Flandre cent / kWh) 2,39	
Certificats verts en Wallonie (€cent / kWh)		2,85
Certificats verts pour Bruxelles (€cent / kWh)		1,08

Taxe OSP (obligations de service public),

0.00

10,20

16,32

20,40

30,60

40,80

81.60

132,60

uniquement pour Bruxelles (€ / an)

> 1,44 kVA et <= 6 kVA

> 6 kVA et <= 9.6 kVA

> 9 kVA et <= 13 kVA

> 13 kVA et <= 18 kVA

> 18 kVA et <= 36 kVA

> 36 kVA et <= 56 kVA

> 56 kVA et <= 100 kVA

<= 1.44 kVA



# **Eneco Injection**



Carte tarifaire janvier 2022 d'Eneco Belgium SA pour la relivrasion d'électricité par des **petites consommations professionnelles** en Belgique.

Les tarifs d' injection sont exonérés de TVA

## Indemnité supplémentaire pour l'injection

#### PRÉLÈVEMENT ET INJECTION / VALORISATION

INJECTION (€cent / kWh)			
Compteur simple	ır double		
	HEURES PLEINES	HEURES CREUSES	
23,65	23,65	23,65	> Tarif mensuel
0.1 X BELPEX -0,896	0.1 X BELPEX -0,896	0.1 X BELPEX -0,896	> Formule tarifaire

Eneco Injection est réservé aux clients qui possèdent une installation de production locale en Belgique d'une puissance maximale de 10 kVA, d'un compteur numérique et/ou d'un comptuer bidirectionnel et qui sont liés à Eneco par le biais d'un contrat d'approvisionnement valable.

Les conditions du prélèvement se trouvent à la première page de ce document

Eneco Injection est un avenant à votre contrat existant à durée indéterminée, dans le cadre duquel le tarif d'injection est variable et soumis à une indexation mensuelle sur la base du paramètre d'indexation Belpex. Vous trouverez de plus amples informations à propos de ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont une estimation tarifaire; le prix mensuel a été calculé sur la base de la dernière valeur connue de Belpex (12/2021: 6245,443/MWh). Eneco peut modifiér le mécanisme d'indexation et les coefficients assortis à condition que les index concernée changent sur le plan du contenu ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de le d'felectricité injectée ou ne soient plus publiés ou le soient de manière irrégulière. Les montants mentionnés sont les derniers montants connus. Le volume d'injection sera toujours imputé aux montants en vigueur à ce moment, avec effet rétroactif. Eneco se réserve le droit d'adapter ces frais conformément aux modifications apportées au cadre réglementaire. Les adaptations à ces éléments, dont Eneco n'est pas responsable, sont entièrement récupérées sur le client (avec effet rétroactif. Les prix indiqués sont uniquement applicables aux clients avec une consommation domestique et une consommation d'électricité annuelle mesurée inférieure ou égale à 100 MWh et un raccordement basse tension avec une puissance de raccordement de maximum 56 kVA. Dans les autres cas, Eneco se réserve le droit d'adapter votre prix.

"Prélèvement et injection": L'électricité que vous prélevez du réseau et celle que vous injectez dans le réseau sont facturées séparément. Vous touchez une indemnité pour l'électricité que vous injectez.

"Valorisation": Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'endroit. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers. Vous injectez davantage d'électricité que vous n'en consommez? Dans ce cas, vous touchez une indemnité supplémentaire pour l'injection. Ceci est possible avec un compteur bidirectionnel et avec un compteur numérique.

Les services disponibles sont spécifiques à la région.

Carte tarifaire version 022201 pour la Belgique. / Valable du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2022 inclus. Uniquement applicable si un contrat d'approvisionnement a été conclu.